

## **COMMUNIQUE DES GARDES DE CHAUSEY**

Les gardes du littoral de Chausey nous ont demandé d'informer les pêcheurs à pied sur la fragilité des herbiers de zostères à la suite d'observations faites lors de la dernière marée.

Cette espèce figure dans la directive européenne Natura 2000 de 1992 sur la protection des habitats.

Certes, réglementairement, la pêche dans les herbiers n'est pas interdite dans notre département, mais il faut éviter d'utiliser des outils fouisseurs dans ces herbiers (râteaux entre autre). Par contre l'utilisation de filets type bichette à lame ne pose pas de problèmes.